

Propriétés des matériaux

La **dureté** d'un matériau se détermine par sa capacité à résister à la pénétration (rayures, impacts). Plus un matériau est dur plus il résistera au marquage et à l'usure.

La **conductivité électrique** caractérise l'aptitude d'un matériau ou d'une solution à laisser les charges électriques se déplacer librement et donc permettre le passage d'un courant électrique¹.

La **conduction thermique** d'un matériau est sa capacité à transporter plus ou moins la chaleur. Un matériau isolant thermique ne transporte pas la chaleur et permet de s'en protéger.

La **corrosion** désigne l'usure d'un objet par l'environnement. Les exemples les plus connus sont celles des métaux par l'air, telles la rouille du fer et de l'acier.

Il existe des procédés de traitement des matériaux pour éviter ces altérations.

La **masse volumique** d'une substance, aussi appelée densité volumique de masse, est une grandeur physique qui caractérise la masse de cette substance par unité de volume.

La **formabilité** est la capacité d'un matériau à subir une déformation puis revenir à sa position d'origine.